



Quel rôle pour les institutions financières dans les pôles de compétitivité ?

Cette étude a été réalisée par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) Rhône-Alpes, à partir d'entretiens avec les principaux acteurs concernés dans la région : banques, investisseurs, pôles de compétitivité. Les pistes d'action proposées par les deux rédacteurs n'engagent toutefois pas les décisions qui pourraient être prises ultérieurement.



Avec la labellisation de 15 pôles de compétitivité, Rhône-Alpes témoigne

d'un fort potentiel économique et d'innovation. A ce jour, les engagements de l'Etat vis à vis des pôles rhônalpins se montent à 450 M€ depuis juillet 2005.

La politique des pôles de compétitivité a été lancée officiellement il y a trois ans (les premiers travaux remontent au mois de septembre 2004). Elle constitue aujourd'hui un élément essentiel du dispositif mis en œuvre par le gouvernement pour stimuler l'innovation et accroître la compétitivité des entreprises dans notre pays.

Un pôle de compétitivité vise à rassembler sur un territoire donné les compétences des unités de recherche, des centres de formation, et le savoir-faire des entreprises, dans une démarche partenariale, destinée à dégager des synergies et promouvoir le travail collaboratif sur des projets innovants.

Chercheurs et entrepreneurs sont ainsi mobilisés, dans le cadre d'une coopération public/privé, sur des projets nouveaux, porteurs d'innovation de rupture, d'efficacité économique et d'emplois, qui doivent permettre aux entreprises impliquées de prendre des positions de leader.

RHÔNE-ALPES : UN FORT POTENTIEL D'INNOVATION

15 pôles de compétitivité

Environ 900 M€ de projets depuis 2005

Avec la labellisation de 15 pôles de compétitivité, dont deux mondiaux (*Lyon Biopôle* et *Minalogic*) et un à vocation mondiale (*Axelera*), Rhône-Alpes témoigne d'un fort potentiel économique et d'innovation.

Dotés d'une structure de gouvernance légère (3 ou 4 personnes pour un budget moyen annuel de l'ordre de 700 000 €), les pôles se sont rapidement engagés dans une dynamique qui a permis l'émergence d'un nombre significatif de projets de R&D stratégiques. C'est ainsi que les cinq appels à projets lancés par le Fonds Unique Interministériel en 2005, 2006 et début 2007 ont déjà permis de faire émerger en Rhône-Alpes 57 projets de R&D collaboratifs.

Au total, les projets de R&D des pôles de Rhône-Alpes représentent 880 M€ d'investissements à mi-2007.

Il faut rappeler que les entreprises petites ou moyennes contribuent largement au succès des pôles. Leur mobilisation est forte en Rhône-Alpes : on recense plus de 550 PME adhérentes d'un pôle.

LES INSTITUTIONS FINANCIERES

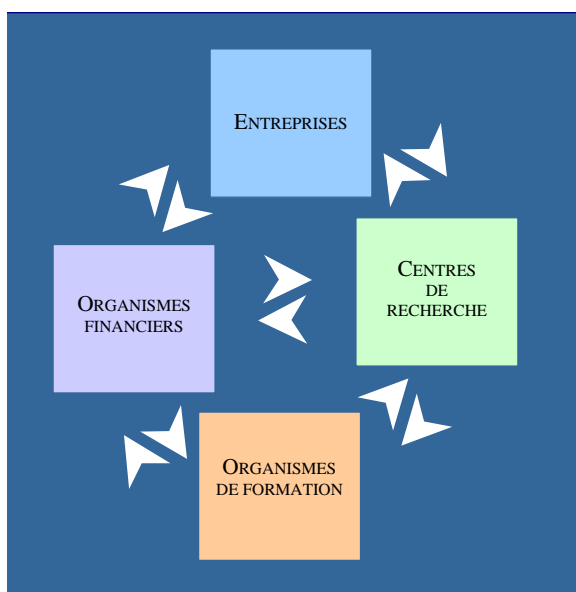
Un pilier manquant aux pôles de compétitivité

Les pôles ont été construits sur l'association de trois piliers porteurs d'innovation de rupture et d'emplois : les entreprises, les centres de recherche et les organismes de formation. Les acteurs du financement des entreprises ont été initialement oubliés.

La difficulté de l'accès au financement constitue un obstacle majeur pour innover. Le manque de financement peut se faire sentir aux différentes phases du projet d'innovation : formalisation du projet, étude de faisabilité et de marché, prototypage, industrialisation, commercialisation...

Le manque de capitaux propres compromet souvent le montage de projets innovants et fragilise leur développement. En effet, même avec le soutien des aides publiques, les besoins en financement des entreprises des pôles de compétitivité restent élevés. Les 880 M€ de projets accompagnés en Rhône-Alpes dans le cadre des pôles, devront être couverts à la hauteur de 430 M€ par les ressources des entreprises.

Les financements bancaires étant inadaptés à ces projets de longue durée, les entreprises doivent trouver d'autres sources : *business angels*, capital risque, capital développement.



LES POLES

Un écosystème à 4 partenaires

Si les pôles sont bien dotés de financements publics spécifiques (Fonds Unique Interministériel, Agence de l'Innovation Industrielle, Agence Nationale de la Recherche, Collectivités locales), il leur manque aujourd'hui l'appui de ces acteurs financiers privés que sont les banques et sociétés de capital investissement, indispensables à cet "écosystème" de l'innovation.

QUELS BESOINS ?

Des financements privés sous-employés

Des financements publics à optimiser

L'accès aux financements privés constitue encore un obstacle majeur pour innover. S'agit-il d'un manque de connaissance des dirigeants ? De frilosité de la part des sociétés de capital investissement ? Les financements européens sont par ailleurs trop peu souvent utilisés. Pourquoi ? Les délais d'attribution des subventions publiques peuvent se révéler aussi un frein au développement des projets.

"Devenir roi plutôt que riche" : le dirigeant de PME apparaît souvent méfiant à l'égard des sociétés de capital investissement, ce qui est un frein culturel au développement de son entreprise. Il craint de perdre le contrôle du développement de l'activité de son entreprise.

Les investisseurs ont par ailleurs essuyé de nombreuses pertes dans des secteurs innovants, comme par exemple celui de la fibre optique dans la fin des années 90, qui ont naturellement accru les besoins d'analyse préalables à un investissement sur les entreprises innovantes. Par ailleurs, le manque de dynamisme de la bourse, ces dernières années, a été aussi une cause du blocage de la chaîne du financement. Aujourd'hui la donne semble changer. La

bourse est un bon moyen de lever des capitaux dans des proportions peut être plus importantes qu'auprès d'acteurs du capital développement, mais aussi, pour le dirigeant, de demeurer aux manettes du management de l'entreprise. L'introduction en Bourse des entreprises permet donc d'ancre les centres de décision en région.

Les financements européens apparaissent trop compliqués et inaccessibles aux dirigeants français, quand ils en ont connaissance. Le bilan du 6^{ème} PCRD révèle d'ailleurs que la participation et l'implication des entreprises françaises sont nettement en retrait par rapport aux autres pays similaires en nombre d'entreprises susceptibles de déposer des dossiers : 317 PME en France sur le volet R&D et innovation du 6^{ème} PCRD,

contre 650 en Grande-Bretagne, 800 en Allemagne, 300 en Pologne...

Le financement d'un projet collaboratif dans le cadre d'un pôle reste une étape longue. Il peut s'écouler trois

à huit mois entre la décision pour l'Etat et les collectivités de soutenir un projet de pôle, et les premières avances de subvention. Cela peut parfois ralentir le démarrage du projet ou augmenter le besoin en financement initial.

QUELQUES PROPOSITIONS...

Faciliter le dialogue entre institutions financières et les gouvernances des pôles

De manière générale, les gouvernances des pôles de compétitivité n'ont pas de relations privilégiées avec les acteurs du financement. Elles ne connaissent pas très bien l'offre existante en matière de capital investissement alors que Rhône-Alpes est une place financière de premier rang.

Il manque aujourd'hui aux pôles de compétitivité l'appui de l'ensemble du spectre des financeurs privés.

Afin que les pôles soient encore plus compétitifs, il est indispensable qu'ils soient en contact renforcé avec ces acteurs et échangent sur l'avenir de leurs marchés.

Des rencontres périodiques entre les structures de gouvernance des pôles de compétitivité et les banques commerciales et structures d'investissement privé présentes en Rhône-Alpes seront organisées sous l'impulsion initiale de la DRIRE.

Créer des rencontres périodiques entre PME des pôles et investisseurs autour des projets

Rapprocher de façon périodique les investisseurs et les entreprises des pôles de compétitivité, afin de permettre à ces dernières d'amorcer leur tour de table et répondre aux appels à projets.

Afin de provoquer des rencontres entre les entreprises innovantes qui ne trouvent pas de financements, et les investisseurs qui affirment avoir du mal à identifier les bons projets, une première piste serait déjà d'impliquer de manière systématique les entreprises des pôles, dans les différents forums du financement de l'innovation existants en région (Forum 4i@ de Grenoble, convention d'affaires BioSquare© du Forum BioVision de Lyon, ...).

Une autre piste pourrait être de mettre en place une convention d'affaire spécialement dédiée aux entreprises des pôles de compétitivité de la région, et de la faire coïncider avec les lancements des appels à projets du gouvernement (deux fois par an en moyenne). Cela permettrait aux entreprises désireuses de monter ou d'intégrer un projet, d'amorcer leur tour de table des investisseurs et répondre ainsi avec plus de rapidité.

Former les dirigeants aux mécanismes d'ouverture du capital

Mettre en place, avec l'aide des institutions financières, des formations pour les dirigeants des entreprises des pôles, ainsi que pour les experts-comptables dont le rôle de conseil aux dirigeants d'entreprises est important.

Les sociétés innovantes, amenées à lever des fonds, vont devoir utiliser et manipuler un certain nombre d'outils, de règles particulières qui leur permettront de trouver un terrain d'entente avec l'investisseur.

Avant toute négociation avec un investisseur, il est préférable qu'un dirigeant connaisse les notions de pacte d'actionnaires, de plans de distribution d'actions, les mécanismes de relution/dilution, etc. Or, ces outils et pratiques sont en perpétuelle évolution en fonction du contexte économique et législatif.

La DRIRE proposera aux banques et investisseurs rhônalpins, d'étudier la mise en place de formations ad hoc pour les entreprises des pôles de compétitivité.

Les experts-comptables seront associés à ces démarches. Leur rôle de conseil pourrait contribuer à réduire les inquiétudes des dirigeants face à l'ouverture du capital.

Valoriser auprès des investisseurs les projets labellisés retenus par l'État

Valoriser les projets labellisés retenus par l'État, auprès des investisseurs, afin d'obtenir de leur part des propositions de participation au capital des entreprises concernées plus compétitives.

Cette mesure s'adresserait aux seuls projets labellisés par les pôles de compétitivité et soutenus par l'Etat, pour lesquels des entreprises impliquées souhaiteraient effectuer une ouverture de leur capital.

Il s'agirait de transmettre aux investisseurs qui le souhaitent, et avec l'accord des entreprises concernées, certains résultats de l'expertise réalisée par les pôles et l'Etat au moment de la labellisation des projets et de leur sélection pour un soutien public.

L'expertise technique et économique de chaque projet représente en moyenne trois à quatre mois de travail pour le pôle et l'État. Des éléments extraits de cette expertise permettraient aux investisseurs d'évaluer très finement les risques encourus et les garanties possibles, autant d'étapes nécessaires et importantes qu'ils pourraient directement intégrer dans leur processus de décision.

Une autre piste à explorer pour aller encore plus loin serait de créer un fonds d'investissement spécifique aux pôles.

Mettre en place une avance de subvention par les banques, pour plus de réactivité

Le besoin des entreprises à disposer d'une avance de trésorerie entre le moment où leurs projets sont sélectionnés par l'État, et celui où les aides publiques leur sont versées, fait l'unanimité.

Il peut s'écouler plusieurs mois entre la décision de soutenir un projet collaboratif labellisé par un pôle de compétitivité, et les premiers versements de subvention.

Afin de permettre aux partenaires de démarrer le projet au plus tôt, il s'agirait de leur offrir immédiatement une mobilisation de créance sur une partie de la subvention qu'ils recevront.

Des banques et la Caisse des Dépôts sont prêtes à étudier la mise en place d'un tel service.

Une avance de 20% permettrait déjà le démarrage des projets, et ne représenterait qu'une mobilisation de créance moyenne de l'ordre de 53.000 € par entreprise et 91.000 € par laboratoire. En volume total, eu égard au nombre de projets soutenus, cela représenterait une avance régionale de 10 à 15 M€ par an.



CONCLUSIONS

La réactivité est un atout majeur dans la course à la compétition mondiale pour l'innovation. L'accès rapide aux financements privés peut être un accélérateur majeur de l'efficacité des pôles. Tous les acteurs ont aujourd'hui beaucoup à tirer d'une coopération renforcée entre les institutions financières et les pôles de compétitivité : les premières auraient accès à des entreprises et des projets identifiés comme porteurs ; les seconds offriraient aux entreprises un service plus complet et plus rapide pour le lancement de projets innovants.

Ce document est édité par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
2 rue Antoine Charial – 69426 LYON cedex 03

Responsable de la publication : Philippe GUIGNARD

Rédacteurs : David PIGOT, Hedi BEN-BRAHIM, Alexandre MOULIN

Pour toute remarque, suggestion ou demande d'information, contactez :

David PIGOT au 04 37 91 44 43 ou par mail : david.pigot@industrie.gouv.fr

Crédit photos : DRIRE Rhône-Alpes. – Tous droits réservés.